



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie@thehillac.fr

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 8 mars 2019**

Sont présents :

Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Gérard MACE, Mikaël MUROS LE ROUZIC

Pouvoirs :

Jean-Noël LEMEE donne pouvoir à Gilles HAUROGNE

Delphine VALAY donne pouvoir à Christian LEMEE

Mikaël MUROS LE ROUZIC est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00

Ordre du Jour :

- 1) Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018
- 2) Répartition du fonds de concours 2019 de Redon Agglomération
- 3) Demande de subventions pour les travaux de l'église
- 4) Informations diverses
 - a. Deuxième Elections municipales partielles
 - b. Organisation de la cantine et de la garderie
 - c. Chenilles processionnaires
 - d. Commission « location logements communaux »

Approbation du compte rendu de conseil du 18 janvier 2019

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018

Compte de gestion

Le compte de gestion est la réédition des comptes de la commune. Les comptes ont été vérifiés par le Receveur de la trésorerie de La Roche Bernard.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le compte de gestion présenté pour l'année 2018 qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif

Les comptes administratifs sont présentés au conseil municipal et s'établissement ainsi :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses réalisées	432 243,60€	Dépenses réalisées	152 341,30€
Recettes réalisées	480 615,62€	Recettes réalisées	133 320,51€
Résultat de l'exercice	48 372,02€	Résultat de l'exercice	-19 020,79€
Report résultat 2017	53 952,25€	Déficit 2017 reporté	-72 747,63€
Résultat de clôture	102 324,27€	Résultat de clôture	-91 768,42€
		Restes à Réaliser	10 400,00€
		Besoin financement	-81 368,42€

Gilbert Duval prend la présidence. Monsieur le Maire quitte la salle ne devant pas participer à la délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le compte administratif présenté.

2- Répartition des fonds de concours 2019 de Redon Agglomération

La commune peut bénéficier du fonds de concours de la part de Redon Agglomération. Cette année, cette somme peut être répartie 40% en section de fonctionnement au maximum et 60% en section d'investissement ou la totalité en section d'investissement.

Le fonds de concours pour la commune de Théhillac en 2019 est de 23 167,05€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de répartir la somme les fonds de concours de la façon suivante :

- 40% en section de fonctionnement (9 266,82€),
- 60% en section d'investissement (13 900,23€).

3- Demande de subvention pour les travaux de l'église

Le bureau d'études ANTAK a effectué un estimatif des travaux concernant l'église, notamment le clocher. Ceux-ci peuvent se présenter ainsi et comprennent la partie centrale du clocher et les vitraux des bas-côtés :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	155 351,25	Conseil Départemental 25%	44 935,85
Etudes	8 544,32	DETR 27%	48 530,72
Suivi du dossier	10 097,83	Conseil Régional 25% (études 6000€ en +)	46 498,35
Contrôleur technique	3 000,00	Région prime SOS 10% plafond	10 000,00
Coordinateur SPS	2 750,00	Dons associatifs et privés	5 500,00
TOTAL avec bas-côtés HT	179 743,40	TOTAL	155 464,92
		Reste à charge pour la commune	24 278,48
		TVA	35 948,68
TOTAL TTC	215 6952,08	TOTAL	215 692,08

Le conseil municipal, à la majorité avec deux voix contre, vote :

- vote la demande de subventions pour la réalisation de travaux sur le clocher de l'église,
- autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, suivant le plan de financement proposé, pour les demandes de subventions auprès de la Préfecture, du Département et de la Région.

4- Informations diverses

a. Deuxième élections municipales partielles

Les dimanches 28 avril 2019 et 5 mai 2019 se dérouleront les élections municipales partielles afin d'élire cinq conseillers municipaux. Les élections de février 2019 n'ont pas eu lieu puisqu'aucun candidat ne s'est inscrit auprès de la Préfecture à Vannes.

Pour rappel :

Les déclarations de candidature devront être déposées à la Préfecture du Morbihan, 24 place de la République, Bureau des réglementations et de la vie citoyenne à Vannes selon le calendrier suivant :

Pour le 1^{er} tour de scrutin :

- les mardi 9 et mercredi 10 avril 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
- le jeudi 11 avril 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 uniquement sur rendez-vous

Pour le second tour de scrutin éventuellement :

- le lundi 29 avril 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
- le mardi 30 avril 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 uniquement sur rendez-vous

La prise de rendez-vous se fera aux numéros de téléphone suivants :

- 02.97.54.86.30
- 02.97.54.86.31

b. Organisation de la cantine et de la garderie

L'organisation mise en place pour la cantine municipale incluant le personnel technique et celui de l'agence postale va se poursuivre jusqu'aux vacances d'été.

c. Chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires s'attaquent aux chênes et aux pins, la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles organise une campagne de lutte cette année.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à l'aide du bulletin d'inscription à retirer en mairie et à retourner pour le 26 mars. Tarifs 2019 : pour traitement de 1 à 3 arbres 93€.

d. Commission « location logements communaux »

Le logement communal au « 3 rue de l'église » se libère à la fin du mois de mars et celui au « 6 rue de la Mairie » sera disponible à la location le 15 mars prochain.

Un dossier de candidature a été déposé pour reprendre ce logement « rue de l'Eglise » et deux pour celui « rue de la Mairie ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.

Prochaine réunion de conseil municipal le vendredi 29 mars 2019 à 20h00.

Réunion de CCAS le jeudi 14 mars 2019 à 20h00.

Réunion de la commission finances le mardi 19 mars 2019 à 20h00.

INFORMATIONS DIVERSES

ST Volleyball

L'association organise un concours de belote le vendredi 29 mars 2019 à la salle des Mitaüs à 20h30. Les inscriptions pourront se faire à partir de 19h30, 6 € par joueur. Pré-inscriptions et renseignements au 06.75.69.11.56.

Association d'Education Populaire (AEP)

Petite rectification concernant le bulletin annuel : l'association organise un loto le vendredi 19 juillet 2019.

Réunion publique redevance incitative

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative sur les bonnes pratiques du tri, une réunion d'échange et d'information s'est tenue le samedi matin 2 février dernier, salle de la cantine. Une vingtaine de personnes sont venues se renseigner, écouter et échanger sur les bonnes pratiques dues à l'évolution des consignes de tri. Il était judicieux de préciser certains points :

- les jours de collecte, le mardi pour les bacs gris (12 levées par an en part fixe) et le jeudi matin pour les bacs jaunes (tous les quinze jours les semaines paires)
- il est désormais possible de trier les pots de yaourts et opercules aluminium, blister de médicament, petit alu et métal ainsi que tous les emballages plastiques
- lorsqu'il est possible, dissocier les différents type de plastique rigide et souple d'un même emballage.

Merci à tous les participants et à Madame Virginie Thomas, animatrice au CPIE.

Récupération des anciens containers

Pour les personnes inscrites en mairie, une permanence sera tenue à l'atelier municipal le vendredi 22 mars 2019 de 18h00 à 19h00 et le samedi 23 mars 2019 de 10h00 à 11h00. L'enlèvement se fera au même endroit. Il reste encore des containers disponibles, si besoin, merci de s'inscrire en mairie avant la date du 22 mars prochain.

Les frelons

La période de piégeage des frelons a commencé. Pensez à installer des pièges pour faire diminuer la population de ces insectes.

DEPQUAT

L'association organise une « Rando Zéro Déchet – Nettoyons ensemble notre village » le dimanche 31 mars 2019. Rendez-vous à 9h00, place de la mairie (Munissez-vous d'un gilet fluo).

Ragondins

La campagne annuelle de piégeage de ragondins va débuter le jeudi 28 mars 2019 sur la commune pour une durée d'un mois.